



TERMES DE REFERENCE

AO - 045/TNR/25

Titre : Analyse des systèmes d'informations et de mécanismes d'alerte sur les feux de végétation à Madagascar et formulation de recommandations en vue d'améliorer les dispositifs afférents.

Département : Conservation

Paysage : N/A

Projet : MG 905.06 - « Resilience through Reforestation »

Superviseur : Comité de suivi de l'étude (MEDD & WWF)

Type de contrat : Contrat de consultance

Période : Décembre 2025 à Mars 2026

Lieu: Antananarivo, Atsimo Andrefana, Menabe et Melaky

WWF MDCO

Près lot II M 85 Ter
Antsakaviro
(101) Antananarivo

Tél: +261 34 49 888 04
Tél: +261 34 49 888 05
Tél: +261 34 49 888 06
Tél: +261 20 22 348 85
Tél: +261 20 22 304 20
Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg
www.wwf.mg
www.panda.org

1. CONTEXTE

Le secteur forestier malgache représente un pilier incontournable du développement durable, en raison de son rôle crucial dans la préservation de la biodiversité unique de l'île, la régulation du climat, et la protection des ressources naturelles indispensables à la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique des populations. Outre ces fonctions écologiques vitales, les forêts contribuent significativement à l'économie locale par la fourniture de bois énergie, de produits forestiers non ligneux et la création d'emplois liés à une exploitation durable.

Cependant, cette richesse forestière est constamment mise en péril par les feux de végétation, une menace grave et récurrente pour ces écosystèmes essentiels. Environ 100 000 hectares de forêts disparaissent chaque année en raison de conditions climatiques difficiles et de pratiques humaines non durables comme l'agriculture sur brûlis et l'exploitation illégale. Ces incendies provoquent des pertes écologiques importantes, détruisant la biodiversité endémique et compromettant la résilience des forêts malgaches, soulignant ainsi l'urgence de protéger ce patrimoine naturel vital.

Pour lutter efficacement contre ce fléau, il est crucial de renforcer la gouvernance forestière avec des systèmes d'alerte et d'information adaptés. Bien que des dispositifs existent, leur efficacité reste à améliorer. Un système numérique intégré, centralisant en temps réel les données et mobilisant tous les acteurs (autorités, communautés, société civile), permettrait une meilleure prévention et gestion rapide des feux. Ce renforcement stratégique est indispensable pour une lutte coordonnée, combinant outils technologiques, sensibilisation et contrôle des pratiques à risque, afin de préserver durablement les forêts malgaches.

Dans le cadre de son plan stratégique, WWF Madagascar, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), envisage de procéder à une analyse approfondie des systèmes d'information et des dispositifs d'alerte existants; l'objectif est d'identifier les axes d'amélioration concrets et de formuler des recommandations ciblées facilitant une gestion intégrée et performante des feux sur le terrain.

Pour cette mission, WWF Madagascar sollicite les compétences d'un expert indépendant ou d'une entité spécialisée en systèmes d'information environnementale et gestion du risque, chargé de conduire l'analyse détaillée et d'appuyer l'élaboration de préconisations opérationnelles pour le renforcement des dispositifs existants.

President: Adil Najam
Director General: Kirsten Schuijt
President Emeritus:
HRH The Duke of Edinburgh
Founder President:
HRH Prince Bernard
of the Netherlands

Registered as:
WWF-World Wildlife Fund for Nature
WWF-Fondo Mondiale per la Natura
WWF-Fondo Mundial para la
Naturaleza
WWF-Fonds Mondial pour la Nature
WWF-Weit Natur-Fonds
Also known as World Wildlife Fund

2. OBJET DE LA PRESTATION

La présente prestation vise à réaliser une analyse critique, participative et comparative des systèmes d'information et des mécanismes d'alerte relatifs aux feux de végétation à Madagascar. Cette étude débouchera sur des recommandations stratégiques et opérationnelles, permettant d'aboutir à des impacts concrets et mesurables dans la réduction des feux, tant au niveau national que régional.

L'objectif consiste à mettre à disposition des parties prenantes concernées (institutions à tous les niveaux, communautés locales, société civile, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.) des recommandations spécifiques pour leur permettre d'accéder rapidement à l'information, de prendre des décisions éclairées et de renforcer efficacement leurs interventions dans la lutte contre les feux de végétation.

Portée géographique

L'étude sera étendue à l'ensemble du territoire national, avec une attention particulière portée aux régions de Atsimo Andrefana, Menabe et Melaky comme échantillon d'analyse. L'analyse portera sur les dispositifs institutionnels, techniques et opérationnels, en tenant compte des spécificités de chaque zone ciblée à travers des investigations de terrain approfondies.

Principes méthodologiques

- Revue documentaire et technique exhaustive des systèmes et mécanismes existants : rapports officiels, plateformes numériques, canaux communautaires, données satellitaires, etc.
- Entretiens et consultations structurées auprès de l'ensemble des parties prenantes (administration centrale, services régionaux, CTD, BNGRC, ONG, médias, communautés locales, secteur privé).
- Analyse SWOT détaillée afin d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces propres à chaque dispositif examiné.
- Études de cas portant sur plusieurs incidents récents de feux, permettant d'évaluer la performance réelle des systèmes d'information et d'alerte sur le terrain.
- Organisation d'un atelier participatif regroupant les acteurs clés pour valider les constats, enrichir les recommandations et co-construire un cadre d'action réaliste et adapté.

3. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant aura pour missions principales :

- a. Réaliser une cartographie exhaustive des systèmes et canaux d'information relatifs aux feux (météo-feux, données satellitaires, plateformes et initiatives diverses, canaux de diffusion comme réseaux sociaux, SMS, dispositifs communautaires), ainsi que des mécanismes de prévention et d'alerte existants.
- b. Procéder à une évaluation critique et comparative du fonctionnement et de l'efficacité de chaque système : robustesse et fiabilité des données, rapidité de transmission, accessibilité pour les différents acteurs, qualité de la gouvernance, incidences réelles sur la prise de décision et efficacité pratique des stratégies adoptées.

- c. Analyser en profondeur les causes de dysfonctionnement ou de limitations observées : contraintes techniques, institutionnelles, financières, insuffisance ou absence d'appropriation par les acteurs, défaut de coordination, etc.
- d. Identifier les synergies potentielles et les axes d'interopérabilité entre les systèmes formels (institutionnels) et les pratiques ou outils employés localement sur le terrain, en particulier l'articulation des données entre dispositifs existants.
- e. Formuler des recommandations opérationnelles, structurées et hiérarchisées pour améliorer efficacement l'intégration, la performance et l'appropriation des systèmes : axes d'amélioration technique, schémas de gouvernance, modalités et supports de diffusion de l'information, actions de formation/renforcement de capacités, stratégies de partenariats. Les recommandations devront impérativement être catégorisées et priorisées à l'échelle des différents écosystèmes concernés (forêts, savanes, mangroves, etc.) et des types d'acteurs.

4. **RÉSULTATS ATTENDUS / LIVRABLES :**

Les livrables attendus dans le cadre de cette prestation sont les suivants :

	Livrables attendus	Durée
1	Note méthodologique validée par WWF et le MEDD	10 jours après début du contrat
2	Rapport d'analyse incluant les résultats issus des tâches a, b, c, d.	55 jours après début du contrat
3	Note de recommandations stratégiques et opérationnelles avec présentation synthétique pour restitution aux parties prenantes	70 jours après début du contrat
4	Rapport final intégrant les observations du comité de suivi	90 jours après début du contrat

Chaque livrable devra intégrer les retours et suggestions formulés par le comité de suivi composé des membres de l'équipe MEDD et WWF MDCO.

Les livrables seront transmis par voie électronique à WWF MDCO.

Le délai de validation des rapports ou produits livrables est fixé à un maximum de 10 jours ouvrables.

En cas de retard dans la remise des livrables, WWF se réserve le droit d'appliquer une pénalité financière correspondant à une retenue de 1‰ (un millième) du montant total des honoraires par jour de retard.

5. **DUREE DE LA PRESTATION**

La durée d'exécution des travaux s'étalera entre Décembre 2025 à Mars 2026, avec 180 jours-hommes pris en charge au maximum.

6. **SUPERVISION DU MANDAT**

Le consultant effectuera la prestation sous la supervision d'un comité de suivi composé de l'équipe du MEDD et du WWF, appuyé par les PTSU et équipes WWF concernés de l'étude sur les divers thématiques (Forêts, mangroves, gestion communautaires, etc...).

7. **QUALIFICATIONS**

La prestation pourra être réalisée par un consultant individuel, un groupe de consultants ou entité réunissant les qualifications et compétences suivantes :

- Expertise avérée en environnement, foresterie, géomatique, sciences de l'information ou disciplines apparentées.
- Expérience significative dans l'analyse et l'évaluation de systèmes d'information environnementaux ou de gestion des risques.
- Bonne connaissance du contexte institutionnel, environnemental et socio-économique malgache.
- Maîtrise des outils de télédétection, des systèmes d'information géographique (SIG), des dispositifs d'alerte et de la gestion des données issues de sources formelles et informelles, y compris les réseaux sociaux.
- Capacités analytiques approfondies et aisance rédactionnelle pour la production de rapports clairs, argumentés et adaptés aux parties prenantes.
- Maîtrise parfaite du français ; la connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout important mais non obligatoire.

8. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE L'OFFRE

I. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le consultant devra présenter au WWF une offre technique et une offre financière.

- a) L'offre technique contiendra les documents suivants :
 - Une lettre de soumission dûment signée,
 - Présentation de l'entité,
 - Un Curriculum vitae détaillé du Consultant et des personnes à mobiliser, suivant le canevas de WWF (qui peut être demandé par e-mail à l'adresse procurement@wwf.mg) avec un numéro de téléphone pour contact rapide,
 - Les références pour les expériences similaires avec certificat en appui,
 - Compréhension de la mission et commentaires éventuels sur les TDR ;
 - La méthodologie détaillée pour la conduite de la prestation avec le calendrier des interventions intégrant les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la prestation.
- b) L'offre financière sera libellée en Ariary. Le tarif mentionné dans l'offre financière est non révisable. Les honoraires et les débours (y compris les frais de mission sur terrain) doivent être bien séparés dans l'offre. L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes comprises. Une mention spéciale devra être faite en cas d'exemption fiscale.

II. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

L'offre technique et l'offre financière sont à mettre dans deux enveloppes séparées, elles-mêmes renfermées dans une enveloppe extérieure anonyme et portant uniquement la référence « **AO 045 TNR 25 - Analyse système d'information sur les feux – MG0905.06** », et remise au bureau de WWF Antsakaviro, Lot IIM 85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101,

Ou envoyées à l'adresse procurement@wwf.mg (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière), avec comme objet « **AO 045 TNR 25 - Analyse système d'information sur les feux – MG0905.06** ».

Au plus tard le **21 Novembre 2025 à 17 heures**.

9. DEPOUILLEMENT ET EVALUATION

Le dépouillement aura lieu au bureau de WWF. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables.

Le choix sera basé sur la qualité de l'offre technique et en considération du plafond budgétaire : l'adjudication revient à la meilleure offre technique dont l'offre financière ne dépasse pas le plafond ; La possibilité de négociation n'est pas exclue si la meilleure offre technique fournit une offre financière excédant le budget disponible.

La grille d'évaluation est la grille suivante :

Critères	Notation
Compréhension du mandat, adéquation méthodologie et plan de travail	25
Expériences spécifiques liées au mandat/travaux similaires	35
Qualifications et compétences du personnel clé impliqué dans la prestation	30
Calendrier de réalisation et moyen de mise en œuvre	10
TOTAL	100

Le dossier technique est noté sur 100 points. Le dossier technique ayant une note inférieure à 70/100 sera immédiatement éliminé.

Après classement des offres techniques, on procède à l'ouverture du pli contenant l'offre financière correspondante à la meilleure offre technique.

Au regard du contenu de l'offre technique et des éventuelles remarques du comité, des négociations sont entamées avec l'adjudicataire dans la limite du budget disponible. Si les négociations n'aboutissent pas, on passe à l'ouverture du pli contenant l'offre financière du second adjudicataire et ainsi de suite.

10. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des honoraires se fera comme suit:

- 25% des honoraires après remise et validation des livrables 1-2;
- 25% des honoraires après remise et validation du livrable 3;
- 50% des honoraires après remise et validation du livrable 4.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d'honoraire.

Par ailleurs, les débours sont payables par avance suivant les modalités de WWF (en totalité ou par tranche selon nécessité et durée de l'intervention), par le Travel Request Form (TRF) à remplir avant les missions. Un état récapitulatif sera à établir pour la justification des dépenses à remettre avec Travel Expense Claim (TEC), au plus tard 5 jours après la mission. Les dépenses supérieures ou égales à 60.000 Ar nécessitent des pièces justificatives réelles en bonne et due forme.

Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures du WWF, et qui n'est pas justifiée, sera déduite des honoraires. Les taux de Per diem et d'hébergement ne doivent pas dépasser les taux du WWF, et le billet d'avion est basé sur la classe économique.

Tout paiement est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du marché,
- la domiciliation bancaire,
- la période d'exécution des prestations.

11. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La présente prestation fera l'objet d'un contrat auquel seront annexées les présents termes de référence et l'offre validée.

Le Consultant assume toutes les obligations fiscales relatives à son statut de Consultant. En sa qualité de travailleur indépendant, le consultant est seul responsable du paiement de toute taxe ou de tout impôt qui pourrait lui être réclamé dans le cadre du présent contrat, à condition qu'il soit en règle et à jour vis à vis des autorités administrative et fiscale sur présentation des pièces justificatives; à défaut, et conformément aux dispositions de la loi de finances en vigueur, le WWF est dans l'obligation de retenir à la source, sur le montant de ses prestations ou honoraires / factures, le pourcentage légal à reverser au fisc.

Le consultant est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

12. FRAUDES ET CORRUPTION ET DECLARATION DE CONFLIT D'INTERET

L'équipe prestataire confirme avoir lu entièrement la Politique du WWF relative aux conflits d'intérêts ainsi que la politique du WWF pour la Prévention et l'Enquête sur la Fraude et la Corruption. Il comprend ses responsabilités à s'y conformer, et s'y engager pleinement. A sa connaissance, il n'a pas de conflits tels que décrit dans la Politique du WWF relative aux conflits d'intérêts ;

<https://wwf.panda.org/organization/ethics/>

13. ETHIQUE

L'équipe prestataire est tenue de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, elle veillera à ne pas ternir l'image du WWF dans l'exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.